

Arrêté n° 1019 CM du 26 juin 2019 portant nomination de M. Philippe Couraud en qualité de directeur de l'agriculture

(NOR : SDR1921315AC-1)

Paru in extenso au journal officiel n°52 NC du 28/06/2019 à la page 11645 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 28/06/2016

Le Président de la Polynésie française,
Sur le rapport du ministre de l'économie verte et du domaine, en charge des mines et de la recherche,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu l'arrêté n° 168 CM du 17 février 2017 modifié portant création de la direction de l'agriculture ;
Vu la candidature de M. Philippe Couraud ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 26 juin 2019,

Arrête :

Article 1er

M. Philippe Couraud est nommé en qualité de directeur de l'agriculture à compter du 1er juillet 2019.

Art. 2

Le ministre de l'économie verte et du domaine, en charge des mines et de la recherche, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Philippe Couraud et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 26 juin 2019.

Par le Président de la Polynésie française :
Edouard FRITCH.

Le ministre de l'économie verte
et du domaine,
Tearii ALPHA.